



Les tables rondes



*Le plan Chambly 2030 est la continuité
de l'Agenda 21 de la commune,
en faveur du développement durable*



Préambule

Chambly 2030, c'est une manière de rappeler que chacun doit être acteur et non simple spectateur, du changement climatique qui s'opère sous nos yeux.

Chambly 2030, c'est assurer l'avenir des générations futures. Ce sont des choix qui favoriseront un cadre de vie préservé et durable avec des économies d'énergie considérables, et donc des dépenses publiques réorientées sur d'autres projets. C'est du gagnant-gagnant !

Les élus Camblysiens souhaitent associer toute la population à cet élan pour tracer ensemble les perspectives de la ville dans le cadre de politiques publiques durables et respectueuses de l'environnement.

Les différents temps de concertation auront lieu au plus près des habitants et afin de les rendre les plus accessibles possible.



Calendrier :

- **Mardi 22 avril 2025, 19h30/21h30** : table ronde de concertation, Salle des fêtes Moulin neuf (thème éclairage public, passage en LED et économie d'énergie)
- **Samedi 17 mai 2025, 10h/12h** : table ronde de concertation n°2, école Albert-Camus (thème : gestion de l'eau, des espaces verts et espaces publics)
- **Mardi 3 juin 2025 19h30/21h30** : table ronde de concertation n°3, espace Léo Lagrange (Thème : AMI - solarisation des équipements publics et parkings)
- **Samedi 5 juillet 2025 à 11h** : Réunion publique de restitution et communication du Livre Blanc Chambly 2030, Parc Nelson Mandela

Forte de l'expérience acquise à travers son Agenda 21, notre ville est pleinement préparée aux nouveaux défis environnementaux. Là où d'autres découvrent l'ampleur de la tâche, notre commune est dans la continuité d'une action suivie depuis plus de 20 ans.

Des convictions qui ont donné lieu à des travaux importants à travers les dernières décennies : réaménagement du Parc Chantemesse (1998), parc de la mairie redessiné (1999) réaménagement des bords de l'Esches, mise en valeur des deux cours d'eau et création de balades piétonnes, réfection et fleurissement de la place Carnot (2002), travail sur la qualité de l'eau aux côtés du Syndicat des Eaux du Plateau du Thelle, création de la promenade de l'Esches derrière la mairie, refonte du centre-ville avec un vrai partage de l'espace entre automobilistes et piétons au cœur de ville (2004), panneaux photovoltaïques sur la Maison de la petite enfance (2005), implantation bioclimatique de l'espace Léo Lagrange équipé également d'une toiture végétalisée, de panneaux solaires et d'un système de chauffage par géothermie (2011), puis plus récemment installation de cuves dédiées la récupération de l'eau de pluie, abandon des produits phytosanitaires, évolution des techniques de travail des agents dédiés aux espaces verts, modification des espèces de plantations choisies afin de gagner en durabilité tout en réduisant la consommation d'eau, implantation de bornes de recharge électriques...

Cette période a également permis de sensibiliser la jeunesse par des actions variées. Ainsi, les Camblysiens qui ont 25 ou 30 ans aujourd'hui ont grandi dans une ville où la nature et la protection de notre environnement font partie des essentiels du quotidien. C'est aussi comme ça que l'on prépare l'avenir !



Économies d'énergies et éclairage public

1,3 M€ POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La ville compte 2016 points lumineux (ou lanternes) dont environ 1450 restent à passer en led.

La ville a lancé un plan ambitieux pour mener à bien ce chantier en 15 mois, à compter de janvier 2025.

- Changement des lampes sodium par des Leds
- Remplacement ou rénovation de 52 armoires électriques
- Changement de 4 km de câbles au total

De 54 sortes différentes aujourd'hui, il ne subsistera que 3 types de lanternes qui offriront une réelle homogénéité du matériel dans toute la commune.

Les lanternes sont programmées pour baisser d'intensité de 50% entre minuit et 5h du matin.

La facture, estimée à 300 000€ par an va chuter à 120 000 €. Le coût de maintenance va également fondre : de 40 000 € aujourd'hui à 10 000 € maximum après la réfection.

Un chantier effectué en partenariat avec le SE60 (syndicat d'électricité) qui a missionné l'entreprise Lesens pour remplacer les lanternes.



La consommation d'électricité et d'eau dans les bâtiments publics



- Déploiement de l'éclairage en Led dans les écoles et gymnases. La halle des sports Costantini et le gymnase Raymond Joly ont été équipés. D'ici fin 2025, toutes les classes des écoles le seront également.
- Installation de robinets à détection dans toutes les écoles et les bâtiments publics

DÉPLOIEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE

Après l'installation de 148 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit de la Maison de santé en 2024, la ville a engagé un travail avec la Société d'Economie Mixte (SEM) Hauts-de-France et l'entreprise See You Sun pour créer une société de projet qui aura pour finalité d'installer des panneaux photovoltaïques pour la production d'énergie à hauteur de 4MwC répartis sur les parkings et bâtiments publics.

OBJECTIFS :

- Poursuivre la démarche de transition énergétique en valorisant les ressources
- Produire localement une énergie renouvelable
- Maîtriser les coûts de l'énergie
- Favoriser un outil de démocratie participative en permettant aux citoyens d'en prendre part

Une dizaine de projets de ce type peuvent être envisagés à Chambly.

Cette démarche vise également à développer un opérateur énergétique, auquel les citoyens pourront participer. Les entreprises chamblysiennes pourraient être sollicitées à moyen terme pour intégrer la société afin de poursuivre le développement d'énergies locales et renouvelables sur le territoire de Chambly. La société pourrait également travailler sur des réseaux de chaleur urbains, avec des ressources également locales et renouvelables pour chauffer les établissements publics.



Gestion de l'eau, des espaces verts et espaces publics



Labellisation « zone refuge » du parc urbain de la Marnière

Le parc de la Marnière va être suivi durant 5 ans à partir de cette année 2025 par la Ligue de protection des oiseaux (LPO) conjointement avec le service espaces verts de la commune.

Cette opération a pour but une labellisation « Zone Refuge » pour une transformation/restauration des milieux.

À partir du 1^{er} trimestre 2025 : diagnostic sur une durée d'1 an avec observation de la biodiversité, inventaires de la faune et de la flore, analyse des enjeux écologiques sur les 4 saisons. Ce diagnostic aboutira à la rédaction de plans de gestion.

- Interroger les pratiques et développer les manières de faire, sensibiliser et mobiliser autour d'un projet commun d'intérêt général
- Mobiliser les citoyens, permettre aux écoles d'y faire des sorties pédagogiques
- Développer la biodiversité

L'objectif principal est d'acculturer les visiteurs du parc à la préservation de l'environnement, montrer le rôle de la biodiversité pour le vivant, sensibiliser à la lutte contre le changement climatique et expliquer les bons gestes et la gestion spécifique du parc (herbes hautes, arbres morts...).

Récupération des eaux de pluie

La ville développe sa capacité de récupération des eaux de pluie :

- Deux cuves de 20 000 litres installées aux ateliers municipaux
- Une cuve de 6 000 litres enterrée lors de la construction du centre sportif Marie-Amélie Le Fur



Sanctuarisation de 7 hectares d'espace forestier



La ville de Chambly se porte acquéreur de plusieurs terrains forestiers afin de les sauvegarder.

L'un d'entre eux, situé le long du chemin des marais et acquis en 2024, va être mis à disposition des promeneurs dès ce printemps 2025. Le service espace vert a en effet débroussaillé une bande de 3 mètres de large en bordure du cours d'eau qui permet aux promeneurs de longer le Coison dans une ambiance très bucolique.

Développement de l'éco-pâturage

Après la réalisation d'un premier espace d'éco-pâturage au parc de la Marnière ouvert en mai 2021, la ville crée un second espace du même type en partenariat avec l'Association Pam & Co. Il est installé au niveau de la zone de compensation, près du stade Walter-Luzi et sera opérationnel dès cette année 2025. La ville accompagne ainsi le développement d'une association tournée vers la biodiversité, mais aussi très active sur le plan de la sensibilisation à la fragilité de la nature.



Le plan vélo

Pour se rendre au travail, pour se déplacer au quotidien, pour les loisirs ou pour se maintenir en forme, le vélo fait chaque année de plus en plus d'adeptes. La collectivité souhaite donc renforcer son action pour accompagner cette tendance en développant des voies douces.

La commune travaille également sur un plan vélo. L'objectif est d'accompagner le développement de la pratique du vélo sur le territoire : aménagement de pistes cyclables sécurisées, développement des stationnements, mise en place de services associés...

Un travail est initié avec la communauté de communes Thelloise et la Communauté de communes du Haut-Val-d'Oise afin de réaliser des liaisons douces avec les communes limitrophes de Chambly. Aussi, une liaison douce est à l'étude en 2025 entre Chambly et le Mesnil-en-Thelle au niveau de la rue Jacques Prévert, notamment pour desservir le collège de Chambly. Cette réalisation est prévue pour 2026.



- Réunion publique -
Restitution du Livre Blanc
Chambly 2030

